

Règlement Particulier

1ere édition du Tournoi La Venise Provençale par équipe du MABC – 5 et 6 avril 2025

Article 1 : Organisateur et autorisation :

Le tournoi par équipe est organisé par le Badminton club de Martigues. Il est autorisé par la FFBad sous le numéro : En cours

Article 2 : Règlement général des compétitions :

Le tournoi se déroulera selon les règles du Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad ainsi que du règlement particulier ci-après. Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le « code de conduite des joueurs » et le « code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipes et les officiels techniques ».

Article 3 : Juge Arbitre

Le juge arbitre désigné par le comité organisateur est **Mr Gilles DOSSETTO**. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Ses décisions sont sans appel.

Seul un capitaine d'équipe est autorisé à poser une réclamation au JA et à la table de marque.

Le GEO principal de la compétition sera Mr SREIFF Alain.

La compétition se déroulera au gymnase : **Gymnase RIOUALL**

Article 4 : Conditions d'inscription :

Le jour du tournoi, tout participant doit être en règle avec la FFBad. Les joueurs et joueuses autorisés sont les minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans ayant un classement compris entre R4 et NC dans les disciplines double et mixte.

Article 5 : Date des classements et tirage au sort :

Les classements pris en comptes seront ceux obtenus à la date du **20 Mars 2025**.

La base de données fédérale Poona (<http://poona.ffbad.org/page.php>) sera la seule à faire foi pour déterminer les classements des joueurs. Le tirage au sort sera effectué **le 20 Mars 2025**.

Article 6 : Constitution des équipes et format de la compétition

Chaque équipe sera constituée au minimum de 2 hommes et 2 femmes et au maximum de 4 hommes et 4 femmes.

Pour une question d'homogénéité, il ne peut y avoir plus de 3 classements d'écart entre en 2 membres d'une même équipe (prise en compte du meilleur classement entre double et mixte). Par exemple, un joueur R5 dans un des deux tableaux ne pourra pas être dans la même équipe qu'un joueur ayant comme meilleur classement D9.

Les équipes peuvent être composées de joueurs de clubs différents. Chaque équipe désignera un capitaine. Chaque rencontre est composée de quatre matchs : un double homme, un double dame et deux doubles mixtes.

Chaque joueur disputera au maximum un double et un mixte par rencontre, soit deux matchs par rencontre.

L'ordre des matchs privilégié sera DH, DD, MX1, MX2. Si cet ordre de match est bloquant lors d'une rencontre, la table de marque avec l'accord du JA pourra le modifier.

Le tournoi est organisé en une poule unique de 6 équipes (soit 5 rencontres par équipe) par série Il y aura 4 séries, donc 4 poules uniques de 6 équipes.

Un classement général pour chaque série sera établi à la fin de la compétition.

Les inscriptions sont limitées à 24 équipes.

La compétition se déroulera au gymnase

Article 7 : Sanctions, forfait et remplacement :

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. En cas de forfait d'un joueur, celui-ci devra prévenir le plus tôt possible l'organisateur du tournoi de sa non-participation et éventuellement indiquer le nom de son remplaçant.

Si le forfait intervient après la date du tirage au sort des tableaux, les frais d'inscriptions ne seront remboursés qu'avec présentation d'un certificat. Le joueur devra adresser les pièces justificatives de son forfait par courrier, dans un délai de 5 jours suivant le tournoi à la Ligue SudBad de badminton

Article 8 : Règlement médical :

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi, en cas de contrôle antidopage inopiné. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique du joueur est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton de la FFBad). En cas de contrôle antidopage positif consécutif au tournoi, les récompenses indûment perçues seront retournées au club organisateur par le joueur, à ses frais.

Article 9 : Répartition des équipes

La valeur de chaque équipe sera calculée en prenant la cote moyenne CPPH des deux meilleurs joueurs et deux meilleures joueuses de l'équipe en prenant en compte la meilleure discipline (entre double et mixte).

Exemple

	CPPH en Double	CPPH en Mixte	CPPH retenu
Joueur 1	253,5	134,8	253,5
Joueur 2	153,8	173,6	173,6
Joueuse 1	249,5	306,4	306,4
Joueuse 2	128,1	219,7	219,7

Exemple : Valeur de l'équipe = $(253,5 + 173,6 + 306,4 + 219,7)/4 = 953,2/4 = 238,3$

Les 6 premières équipes formeront la série 1, les 6 suivantes la série 2, les 6 suivantes la série 3 et les 6 dernières la série 4.

L'organisation, en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de modifier le nombre de séries et/ou d'équipes par série en fonction des inscriptions et si elles sont jugées trop déséquilibrées.

Article 10 : Valeur des mixtes

Les valeurs des mixtes seront calculées à l'aide du tableau ci-dessous, en prenant en compte le classement en mixte de chaque joueur.

R4	R5	R6	D7	D8	D9	P10	P11	P12	NC
10 points	9 points	8 points	7 points	6 points	5 points	4 points	3 points	2 points	1 point

Le total des classements de mixte des joueurs du mixte 1 devra être supérieur ou égal à celui des joueurs du mixte 2.

A valeur égale deux mixtes pourront être inversés : par exemple une paire D9/P10 équivaut à une paire D8/P11.

Article 11 : Barème de points

Le tournoi sera géré sur Badnet. Le barème de points sera le suivant :

Par match : Victoire = 1 point ; Défaite ou forfait = 0 point

Par rencontre : Victoire = 3 points ; Défaite ou forfait = 1 point

1 point de bonus offensif pour une victoire 4/0 ;

1 point de bonus défensif pour une défaite à égalité de matchs, donc 2/2 au niveau des matchs mais rencontre perdue à la différence de sets ou de points.

Article 12 : Départage pour le classement final

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

- S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste une nouvelle fois, l'équipe ayant la côte la plus faible sera privilégiée.

- Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la confrontation directe entre ces deux équipes selon le nombre de matchs gagnés, de sets puis de points. En dernier recours, un tirage au sort sera effectué pour déterminer le résultat.

Article 13 : Forfait d'un joueur en cours de tournoi

Un joueur blessé en cours de tournoi fera constater sa blessure par le Juge Arbitre. Dans un esprit de convivialité, le Juge Arbitre pourra autoriser le remplacement du joueur par un joueur non inscrit présent dans la salle (et respectant les articles 3 et 4 du règlement) ou par le transfert d'un joueur d'une autre équipe (avec accord des capitaines et des joueurs concernés). Le joueur remplaçant ne pourra néanmoins pas créer une in-équité de point tel que celle-ci serait de fait sélectionné pour participer à une série supérieure. Le remplacement sera effectif jusqu'à la fin du tournoi. Si le remplacement du joueur blessé n'est pas possible et si l'équipe reste incomplète, un match forfait sera comptabilisé pour chaque double ou mixte (mixte 2) non disputé.

Article 14 : Remise des compositions d'équipe

Dans un souci de gain de temps au lancement du tournoi, les compositions d'équipes pour la 1ere rencontre seront remises par les capitaines avant le tournoi, par mail au plus tard le **31 Mars 2025**. Pour les autres rencontres, les capitaines devront saisir sur badnet la composition de leur équipe avant le mixte 2 de la rencontre précédente.

Article 15 : Modalités d'inscription

Seuls les dossiers complets seront pris en compte et à réception du paiement. Les inscriptions des équipes devront être obligatoirement effectuées via le formulaire d'inscription et rédigées de manière lisible. Le montant des frais d'inscription est fixé à 90 € par équipe. La date limite d'inscription est fixée au **lundi 17 Mars 2025**. **Le montant des inscriptions pour les joueurs licenciés au MABC est fixé à 45 €**. Les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception du dossier complet (fiche + paiement). Adresse mail pour la fiche d'inscription -**competition@martiguesbc.fr**. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Toute modification d'inscription devra être transmise par mail à l'organisateur.

Le paiement, obligatoire pour valider l'inscription

Portail Badnet ou EBad

- Virement bancaire : IBAN FR76 3000 4006 6700 0028 1862 834, Bic BNPAFRPPXXX,

préciser dans l'intitulé du virement le nom du club et nombre de joueur.

- PayPal : tresorier@martiguesbc.fr,

choisir l'option personne de confiance et préciser dans l'intitulé du virement le nom du club et nombre de joueur

Article 16 : Echéancier

L'échéancier, affiché le jour du tournoi, est donné à titre d'information et pourra être modifié pour le bon son déroulement. Par conséquent, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Une fois le tournoi commencé pour chaque série, les matchs peuvent être appelés une heure maximum avant l'horaire prévu pour une meilleure gestion du tournoi.

Dès leurs arrivées, les capitaines d'équipe devront faire pointer tous les joueurs présents auprès de la table de marque et cela à chaque jour de la compétition. Si un joueur doit quitter la salle, il le fera sous sa propre responsabilité. Il devra en informer son capitaine d'équipe, le Juge Arbitre et la table de marque. Il devra être de retour dans le gymnase 1 heure avant le début de la prochaine rencontre.

Les joueurs disposeront de 3 minutes pour débiter leur match. Le test des volants sera effectué dès l'arrivée sur le terrain. Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre. Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Article 17 : Auto arbitrage

Les matches sont en auto arbitrage pendant l'ensemble du tournoi. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office) en cas de litige. Si des arbitres stagiaires et/ou des arbitres sont disponibles le JA pourra à sa discrétion nommer des arbitres sur des matchs.

Article 18 : Volants, matériels

Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable (partage). En cas de désaccord, le volant officiel est obligatoirement le volant plume de marque **RSL - TOURNEY N°3**. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match sauf accord du juge arbitre.

Article 19 : Plateau de jeu

Seuls auront accès aux terrains le Juge Arbitre, les joueurs appelés, les arbitres (ou faisant office), les membres du comité d'organisation, le personnel médical sur autorisation du Juge Arbitre et les conseillers (2 par équipe maximum). Compte tenu de la disposition du gymnase, les conseillers ne sont autorisés sur les terrains que pendant les arrêts de jeu.

Article 20 : Tenue

Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain. Le juge-arbitre reste juge des limites à ne pas franchir au cas par cas.

Article 21 : Fautes et lets

Au service, un volant qui touche les filins ou la structure des panneaux de basket (au plafond) sera considéré let la première fois. Dans le jeu, tout volant touchant une structure sera considéré faute.

Article 22 : Responsabilité

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords des gymnases.

Article 23 : Annulation

En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.

Article 24 : Mineurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur connu du Juge Arbitre et présent dans le gymnase jusqu'au départ effectif du mineur. Ce représentant devra signer une feuille de présence avec ses coordonnées à la table de marque.